fédération des services publics

la cgt



ÉLECTIONS PROFESSIONNELLES #JEVOTECGT 10 décembre 2026 FONCTION PUBLIQUE

VACCINATION CONTRE LA GRIPPE : LA VACCINATION OUI, L'OBLIGATION NON !

CONVAINCRE, PAS CONTRAINDRE !
ASSEZ DE CULPABILISATION,
DES MOYENS POUR LA PRÉVENTION !

Le ministère de la Santé annonce une première étape vers la vaccination obligatoire contre la grippe saisonnière des agents concernés. La campagne 2026-2027 doit préparer cette future obligation, avec une entrée en vigueur du cadre réglementaire annoncée d'ici la fin du premier trimestre 2027.

Pour la Fédération CGT des services publics, la protection des personnes vulnérables et des agent·es exige une politique de prévention ambitieuse. Elle ne peut reposer sur la seule obligation vaccinale ni sur la culpabilisation des personnels !

Dans les EHPAD, les services d'aide et de soins à domicile et les établissements médico-sociaux, les agent·es font face au manque de personnel, à l'épuisement professionnel et à des moyens insuffisants. Ils et elles assurent chaque jour des missions essentielles auprès des personnes les plus fragiles. Faire porter aux agents la responsabilité de la prévention, sans répondre à leurs conditions de travail, ne constitue pas une politique de santé publique à la hauteur des besoins.

LA CGT N'EST PAS CONTRE LA VACCINATION, ELLE REVENDIQUE L'INFORMATION, L'ACCÈS ET LE RESPECT DU LIBRE CHOIX.

La vaccination constitue un outil majeur de prévention contre la grippe. Son accès doit être facilité grâce à une information claire, à un accompagnement médical et à une organisation permettant à chaque agent·e de se faire vacciner gratuitement, sur son temps de travail.

L'adhésion des agents se construit par la confiance et le dialogue. Elle ne se décrète pas sous la menace de sanctions.

La Fédération CGT des services publics défend le libre choix des agent·es et s'oppose à une politique de contrainte qui ferait peser sur leur emploi ou leur rémunération les conséquences d'un refus de vaccination.

NE PAS AGGRAVER LA PÉNURIE DE PERSONNEL !

Si l'obligation vaccinale contre la grippe venait à être imposée selon une logique de contrainte comparable à celle mise en œuvre pour le Covid-19, de nombreux agents pourraient faire le choix de quitter leur métier.

Dans des services déjà fragilisés par le manque d'effectifs, le risque serait d'accélérer la pénurie de personnel, d'alourdir la charge de travail des équipes et de dégrader davantage l'accompagnement des personnes accueillies.

Nous avons besoin de recruter, de maintenir les effectifs et de reconnaître les personnels. Toute mesure susceptible d'accentuer les départs doit être prise au sérieux !

ASSEZ DE STIGMATISATION DES SOIGNANT·ES !

La responsabilité de l'introduction et de la circulation des virus dans nos structures ne peut pas être rejetée uniquement sur les agent·es. Les familles, les visiteurs, les prestataires et les autres intervenants extérieurs peuvent également introduire la maladie.

La prévention doit donc concerner l'ensemble des personnes entrant dans les établissements et reposer sur des mesures cohérentes, comprises et accessibles à toutes et tous.

Stigmatiser une nouvelle fois les soignant·es ne constitue pas une réponse aux difficultés de notre système de santé. Les protéger, reconnaître leur engagement et leur donner les moyens de travailler dans de bonnes conditions : voilà ce qui doit guider une véritable politique de prévention !

UNE ANNONCE NE VAUT PAS UNE OBLIGATION IMMÉDIATEMENT APPLICABLE !

Le ministère présente lui-même la campagne 2026-2027 comme une période de préparation à une future obligation, dans l'attente du cadre réglementaire.
Nous exigeons la transparence sur les catégories de personnels concernées, les modalités envisagées et les garanties accordées aux agent·es. Cette annonce ne doit pas servir de prétexte à des pressions individuelles ou à la présentation de sanctions comme déjà applicables.

PROTÉGER LES PERSONNES ACCUEILLIES ET LES AGENT·ES : C'EST DONNER DES MOYENS AUX SERVICES PUBLICS !

La Fédération CGT des services publics exige :

- **Une augmentation des effectifs**, avec des créations de postes, des recrutements statutaires à la hauteur des besoins et le remplacement des personnels absents ;

- **Des revalorisations salariales significatives**, par l'augmentation du point d'indice à 6 ,50€ et la reconnaissance des qualifications, des responsabilités et de la pénibilité des métiers ;

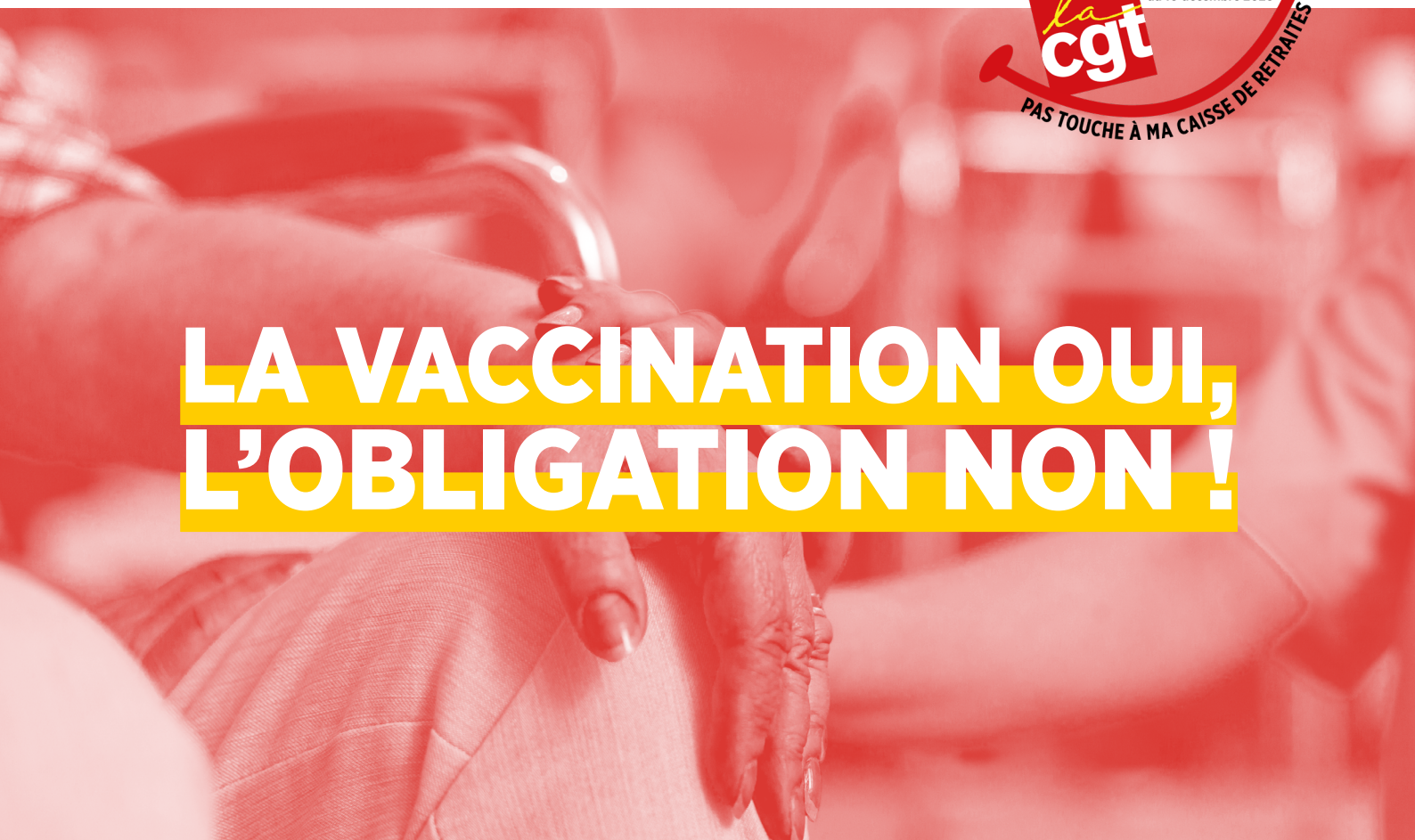
- **Une amélioration des conditions de travail** permettant de garder les agents et de rendre les métiers plus attractifs ;

- **Des équipements de protection adaptés**, des locaux correctement ventilés et les moyens nécessaires à l'application des mesures de prévention ;

- **Une prévention associant** les personnels, les personnes accueillies, les familles, les visiteurs et les intervenants extérieurs ;

Les agent·es ne doivent pas devenir les boucs émissaires des insuffisances de notre système de santé et de la dégradation des services publics.

Je vote la cgt
ÉLECTIONS CNRACL
du 23 novembre au 10 décembre 2026
PAS TOUCHE À MA CAISSE DE RETRAITES



LA VACCINATION OUI, L'OBLIGATION NON !